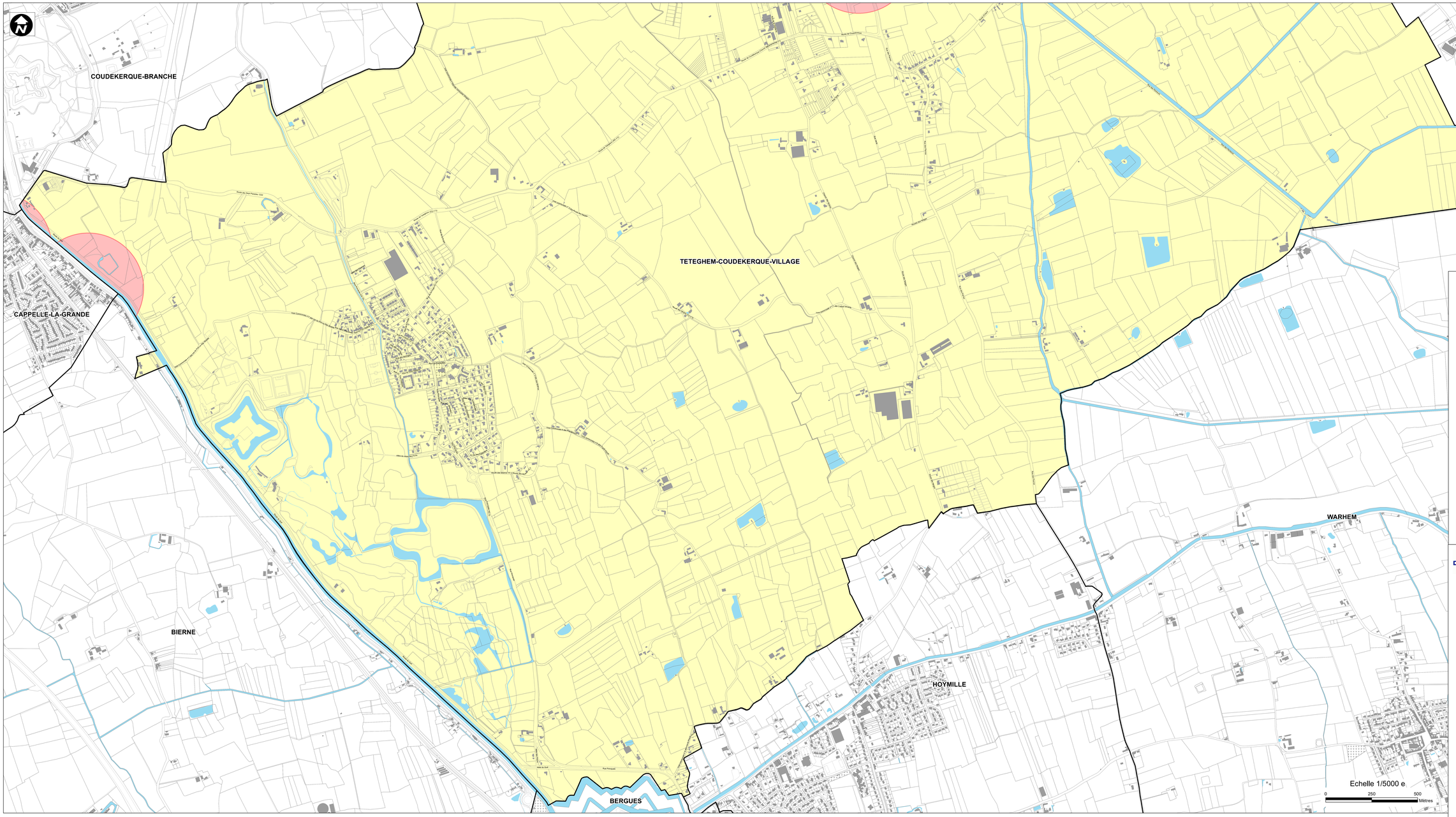

Légende

- Arrêts ligne 16 Navette
- Arrêts lignes 14-20-22
- Arrêts lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Gare
- Ligne 16 Navette
- Lignes 14-20-22
- Lignes Chrono C1-C2-C3-C4-C5
- Périmètre attractivité 1
- Périmètre attractivité 2
- Périmètre attractivité 3
- Périmètre attractivité 4
- Limites communales

Avertissement

Les règles relatives au stationnement sont définies à l'article 12 du règlement écrit du PLUHD.
(dispositions communes applicables à toutes les zones).

Sources des données:
DGFIP Cadastre
CUD PLUHD,THNS,Attractivité

Communauté Urbaine de Dunkerque
Portes de la Marine - BP 80530
59386 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00

Dunkerque Grand Littoral
Communauté Urbaine

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement

PLAN DU STATIONNEMENT

Teteghem-Coudekerque-Village

Plan 2/2

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du

19 décembre 2022

Portant approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Dunkerque, le 19 décembre 2022
Pour le Président,
Le Vice-Président,

Martial BEYAERT

Edition du 7 novembre 2022